

Finances et Conseil du Trésor

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Finances et Conseil du Trésor

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3808-1 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3810-4 (PDF : version française)

ISSN 2368-4429 (version imprimée bilingue)

ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure

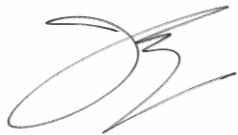
L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de Finances et Conseil du Trésor pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable René Legacy
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable René Legacy Ministre de Finances et Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités de Finances et Conseil du Trésor pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Travis Bergin
Sous-ministre par intérim

TABLE DES MATIÈRES

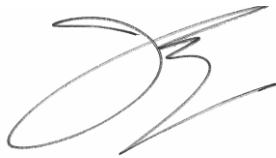
Lettres d'accompagnement	3
Message du ministre.....	5
Message de la sous-ministre	6
Priorités du gouvernement.....	8
Faits saillants.....	9
Mesures de rendement.....	11
Survol des activités du ministère	17
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants.....	18
SERVICES GÉNÉRAUX.....	18
SERVICES D'APPUI AUX PROJETS ET DE CONSULTATION.....	20
BUREAU DU DIRIGEANT PRINCIPAL DES RESSOURCES HUMAINES	21
BUREAU DU CHEF DE L'INFORMATION	25
BUREAU DU CONTRÔLEUR.....	29
GESTION DE LA TRÉSORERIE ET POLITIQUE FISCALE	31
AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	33
ADMINISTRATION DU REVENU	34
PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES	36
Renseignements financiers.....	37
Résumé des activités de dotation	38
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	40
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	43
Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général	45
Rapport sur la Loi <i>sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	52

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis honoré d'occuper le poste de ministre des Finances et du Conseil du Trésor et de diriger une organisation composée d'employés professionnels, compétents et dévoués. Je salue le travail effectué par le Ministère au cours de l'exercice financier 2023-2024 et je remercie le personnel pour tout ce qu'il a accompli.

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor est une vaste organisation dont le portefeuille comprend un large éventail de programmes, de services et d'unités opérationnelles. Je me réjouis à l'idée de travailler avec tous les employés afin de continuer à faire preuve de responsabilité financière et de fournir des programmes et des services qui viennent en aide aux gens du Nouveau-Brunswick au moment où ils en ont besoin et de la manière dont ils en ont besoin.

Je suis convaincu qu'avec l'engagement du Ministère à travailler sans relâche et à servir toute la population du Nouveau-Brunswick, nous continuerons à fournir des services de qualité et à travailler avec l'ensemble du gouvernement pour bâtir une meilleure province pour nous tous.



L'honorable René Legacy
Ministre de Finances et Conseil du Trésor

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a le privilège d'encadrer et d'appuyer des secteurs de travail qui améliorent l'expérience et les fonctions du personnel de notre gouvernement, et qui ont également une portée positive dans la vie quotidienne des gens de notre province.

Toutes ces possibilités qui nous permettent de participer à l'amélioration de la situation de nos employés et de toute la population du Nouveau-Brunswick témoignent non seulement de l'étendue de nos responsabilités, mais aussi de la grande portée positive de nos programmes et de nos services. Je suis convaincue que l'étendue de nos responsabilités est l'une de nos plus grandes forces et de notre capacité en tant que ministère, et notre engagement à travailler en équipe est la motivation de tout ce que nous entreprenons.

Cette approche, qui consiste à se soutenir mutuellement, à apprendre les uns des autres et à nourrir les relations, nous a permis de continuer à bien mettre en œuvre notre initiative pluriannuelle de planification des ressources organisationnelles (PRO). Durant l'exercice 2023-2024, les volets de la PRO liés aux ressources humaines, à la paie et aux dépenses ont été mis en œuvre pour certains groupes de Service Nouveau-Brunswick et de Kings Landing, tout comme les prévisions trimestrielles pour le processus budgétaire des parties I et II, du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et du New Brunswick Community College (NBCC). L'équipe de PRO a également maintenu son soutien des phases précédentes et travaillé avec trois districts scolaires de notre province afin de préparer la mise en œuvre prochaine des volets des ressources humaines, de la paie et des dépenses.

Afin de combler les lacunes en matière de service mobile sans fil le long de nos routes principales, notre ministère s'est associé au ministère des Transports et de l'Infrastructure pour mettre en place une nouvelle technologie qui mesure la force du signal du service mobile sur 15 000 kilomètres de routes asphaltées dans la province. Les données recueillies nous aideront à trouver des solutions pour offrir des services mobiles sans fil fiables en régions rurales, ainsi, c'est notre économie, la sécurité publique et la prestation de programmes et de services gouvernementaux qui en sortiront gagnants dans les régions concernées.

L'importance que nous accordons à l'apprentissage et au partage des connaissances, ainsi qu'aux débouchés que nous souhaitons offrir à notre future main-d'œuvre, est au cœur de notre programme *Avenir GNB*. Cette année, le programme a permis à 120 étudiants de faire un stage dans nos ministères, leur offrant ainsi des voies officielles vers un apprentissage expérientiel pertinent et intégré au travail en vue d'obtenir un emploi. Une première cette année a été l'intégration de la gestion de *Parcours vers les professions* dans le projet *Avenir GNB*. Ce programme de 13 semaines offre aux élèves postsecondaires la possibilité de se joindre à une équipe de recherche professionnelle pour faire avancer des projets liés à la province.

Si chacun de ces exemples illustre une dimension unique de notre travail, il ne faut pas oublier que ce qui guide nos approches et nos activités est immuable : la conviction que tout est possible lorsque nous travaillons ensemble, que nous nous soutenons mutuellement et que nous cherchons toujours à nous améliorer.

J'ai la chance d'être à la tête d'une équipe de personnes extraordinaires. Leur dévouement et leur engagement à améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick nous permettent de jouer un rôle déterminant chaque jour. Je me réjouis à l'idée de vous faire découvrir tout ce que nous avons accompli ensemble.

A handwritten signature in black ink that reads "Travis Bergin". The script is fluid and cursive, with the first letters of each word being capitalized and larger than the others.

Travis Bergin
Sous-ministre par intérim

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2023-2024 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2023-2024, Finances et Conseil du Trésor s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Présentation d'une formation structurée à plus de 970 membres du personnel dans divers domaines comme la gestion de projet, la conception centrée sur la personne, l'amélioration des processus Lean Six Sigma, la gestion du changement, la stratégie de contenu, SharePoint Online et la rédaction de textes pour le Web.
- Lancement d'un programme provincial de protection respiratoire, ce qui comprend l'établissement d'un contrat avec un fournisseur de services et d'équipements respiratoires destinés à l'ensemble des parties 1 et 2.
- Mise en œuvre de la phase 1 de la stratégie du mieux-être du GNB. La stratégie s'articule autour du mieux-être professionnel, physique et mental dans les lieux de travail du GNB. Élaboration et lancement d'une série personnalisée de formations sur la santé mentale pendant l'automne et l'hiver composée de 50 cours, suivis par plus de 1 000 employés.
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour mettre au point des formations spécialisées dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, en mettant l'accent sur la sensibilisation aux ressources internes de soutien du GNB et sur la transformation des programmes et services de traitement des dépendances et de santé mentale.
- Offre d'un stage à environ 120 étudiants par la voie du programme *Avenir GNB* dans le but de faire participer les étudiants à l'apprentissage expérientiel au GNB en vue d'un futur emploi. Les stagiaires ont participé à des ateliers de formation et tables rondes et ont établi des liens durables avec des mentors et des membres du personnel du GNB. Il s'agit d'un programme créé pour et par la communauté étudiante.
- Adoption de la *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension* pour assurer la viabilité à long terme des prestations de retraite et garantir la sécurité, l'abordabilité et la cohérence des prestations de retraite dans l'ensemble des régimes de retraite du gouvernement.
- Gestion de l'adoption de cinq nouvelles normes comptables concernant, notamment, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les instruments financiers.
- Gestion de la négociation, de la structure, de l'exécution et du règlement pour amasser environ 1,8 milliard de dollars par le biais du financement de six obligations à long terme.
- Négociation d'un nouvel accord de réciprocité fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024.
- Négociation d'un accord de coordination de la taxation des produits de vapotage avec le gouvernement du Canada, dont la date d'entrée en vigueur provisoire a été fixée au 1^{er} janvier 2025.

- Participation à l'élaboration de législation fiscale, notamment l'élimination de la taxe provinciale sur le carbone; la réduction du taux d'impôt foncier provincial pour les foyers de soins, les foyers pour personnes âgées et les foyers de soins spéciaux; de nouveaux crédits d'impôt provinciaux non remboursables pour les pompiers volontaires et les bénévoles de recherche et sauvetage; l'augmentation de la prestation pour personnes âgées à faible revenu; et une plus grande souplesse dans le versement des prestations provinciales et l'accès aux données sur les déclarants.
- Fourniture de services de secrétariat à environ 75 réunions du Conseil du Trésor, dont certaines étaient des réunions communes avec d'autres comités du Cabinet, ce qui s'est traduit par la communication de plus de 304 décisions aux ministères et aux organismes.
- Mise en œuvre des volets des ressources humaines, de la paie et des dépenses pour une partie de Service Nouveau-Brunswick et Kings Landing, ainsi que des prévisions trimestrielles pour le processus budgétaire des parties 1 et 2 et du CCNB/NBCC.
- Élaboration de la solution et des processus liés aux ressources humaines, à la paie et aux dépenses pour trois districts scolaires (district scolaire Anglophone Est, district scolaire Anglophone Ouest et district scolaire francophone Sud).

MESURES DE RENDEMENT

Résultat n° 1 : Planification des ressources organisationnelles

Le projet de planification des ressources organisationnelles (PRO) est une initiative pluriannuelle du GNB axée sur les secteurs d'activité des ressources humaines et de la paie, des services financiers et de l'approvisionnement. Le projet a été établi pour :

- introduire des processus opérationnels communs;
- mettre en œuvre une solution technologique partagée (Oracle Fusion); et
- introduire des approches communes en matière de gestion de l'information.

La PRO est mise en œuvre par étapes (phases) dans les ministères et les organismes, les districts scolaires et les collèges communautaires. La fin du projet est prévue en 2026.

Pourquoi est-ce important?

Pendant plusieurs années, le GNB a reconnu la nécessité d'avoir une seule solution de PRO. Au début de la pandémie de COVID en mars 2020, il a été difficile de recueillir les principaux renseignements sur les employés et l'information financière clé de l'ensemble du gouvernement. Il a fallu extraire l'information de divers systèmes, procéder à une saisie et à des rajustements manuels, et y consacrer des heures de travail de la part du personnel.

Connaître de tels problèmes durant une période critique a montré l'importance pour les fonctionnaires d'avoir accès à des renseignements précis et à jour, tout en veillant à ce que les dirigeants aient des renseignements fiables pour prendre des décisions.

Rendement global

Huit phases ont été mises en œuvre avec succès, accompagnées d'une conversion vers des opérations de soutien. La transition d'un projet à un travail quotidien a présenté des défis et désigné des domaines d'amélioration que les équipes s'efforcent de mieux définir. Grâce à cette nouvelle solution, le GNB paie actuellement les fournisseurs de la partie 1, rémunère le personnel des deux collèges communautaires et de l'Assemblée législative et facilite le versement de la paie des employés de trois organismes du gouvernement.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

Plusieurs organisations ont transféré d'autres activités vers la nouvelle solution. Cela comprend le paiement des fournisseurs (comptes créditeurs) pour le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), le New Brunswick Community College (NBCC) et l'Assemblée législative (depuis novembre 2022). De nouveaux processus et une solution permettant de surveiller les coûts de projets ont été établis et mis en œuvre au ministère des Transports et de l'Infrastructure et au ministère de la Justice et de la Sécurité publique durant l'automne 2022. La partie 1, le CCNB et le NBCC sont maintenant dotés de nouveaux processus et d'une solution permettant de surveiller et de comptabiliser les immobilisations.

Des activités clés, comme la formation et la mise à l'essai de deux phases, sont en cours :

- les volets de ressources humaines, de la paie et des frais pour trois districts scolaires (district scolaire Anglophone Est, district scolaire Anglophone Ouest et district scolaire Francophone Sud); et

- les volets de ressources humaines, de la paie, des frais et de l'établissement des coûts de projets pour le ministère des Transports et de l'Infrastructure.

L'équipe de la PRO a dirigé des groupes de travail, tenu une série d'ateliers pour déterminer comment la future solution pourrait fonctionner, et mené des essais et offert une formation de nature étendue. La planification des déploiements au cours de la future année (après 2024) a aussi été réalisée de concert avec les leaders de toutes les organisations visées par la portée, et le travail sur les sept prochaines phases a démarré.

Résultat n° 2 : Amélioration de la couverture cellulaire en régions rurales

L'initiative d'amélioration de la couverture cellulaire en régions rurales est un effort pluriannuel visant à étudier, déterminer et combler les lacunes en matière de service cellulaire le long des principales routes de la province. Le Bureau du chef de l'information (BCI) reconnaît que la politique gouvernementale ne peut pas être guidée par des preuves anecdotiques et a étudié des méthodes de collecte de données sur le signal cellulaire de manière précise et systématique dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Il a ensuite recueilli des données sur l'intensité du signal cellulaire sur toutes les routes asphaltées de la province.

Pourquoi est-ce important?

On ne peut sous-estimer la commodité d'un appel téléphonique depuis n'importe quel endroit de la province, mais les avantages de la disponibilité du service cellulaire sont bien plus vastes. Le service cellulaire permet d'utiliser les outils modernes qui soutiennent et développent l'économie du Nouveau-Brunswick. Il joue un rôle important dans la sécurité publique, en permettant au public de recevoir des alertes d'urgence et de contacter les services d'urgence en cas de besoin.

En plus de soutenir notre économie et d'améliorer la sécurité publique, la disponibilité du service cellulaire est importante pour le GNB. Ce dernier est responsable du déploiement d'environ 11 000 téléphones cellulaires, dont beaucoup sont utilisés par des employés qui travaillent en dehors d'un bureau traditionnel.

Rendement global

Les données relatives à l'intensité du signal ont été recueillies le long de plus de 15 000 kilomètres de routes provinciales asphaltées, ce qui constitue l'étude la plus exhaustive de ce genre au Canada.

Pour la première fois, l'appel d'offres sur les services de mobilité lancé par le GNB demandera aux fournisseurs de rendre compte de leur couverture cellulaire existante dans l'ensemble de la province et de proposer des solutions de couverture cellulaire pour les régions rurales où il existe des lacunes en matière de service cellulaire.

Le BCI étudie également des possibilités d'inciter les fournisseurs de service cellulaire à combler ces lacunes, sachant que la mise en place d'une infrastructure nécessite du temps et des investissements.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

Le recours à une application pour téléphone cellulaire est une approche qui permet à une personne chargée de mesurer le signal de recueillir des données à partir d'un seul appareil. Ce genre d'application peut également être utilisé pour mettre en œuvre un programme de collecte de données participatif. Cependant, la mesure de l'intensité du signal peut être influencée par l'appareil lui-même, son emplacement dans un véhicule et le sens dans lequel le véhicule circule. Pour atténuer ces influences, le BCI a choisi un appareil spécialement conçu pour recueillir simultanément des données sur l'intensité du signal de plusieurs fournisseurs de service cellulaire.

Le BCI a mené deux études avec l'appareil, la première portant sur les principales routes de la province. La deuxième étude, réalisée avec l'aide du ministère des Transports et de l'Infrastructure, a permis de recueillir des données cellulaires sur toutes les routes asphaltées de la province.

Le BCI a ensuite fait appel à Service Nouveau-Brunswick pour cartographier les données et y ajouter des couches : adresses municipales, volume du trafic routier, tours de communication appartenant au GNB, tours de téléphonie cellulaire appartenant aux fournisseurs et couverture cellulaire modélisée. En plus des résultats réels de couverture cellulaire, le BCI disposait également d'une modélisation de la couverture cellulaire utilisant à la fois l'infrastructure de tours du secteur privé et celle appartenant au GNB.

Muni de ces données, le BCI, en collaboration avec l'équipe des Services d'appui aux projets et de consultation, a produit une feuille de route pour éliminer les zones mortes de service cellulaire au Nouveau-Brunswick. La feuille de route tient compte de la classification des routes, du volume du trafic, de la densité de la population et des résultats de la mesure du signal pour mettre en évidence les régions rurales qui se prêtent à une intervention ciblée à l'avenir.

Le fait de comprendre l'étendue de la couverture cellulaire dans les régions rurales – c'est-à-dire où le service cellulaire est disponible et où il ne l'est pas – a permis au BCI d'élargir son rôle dans la prochaine demande de propositions (DP) du GNB pour des services de téléphonie mobile. Le BCI travaille avec Service Nouveau-Brunswick pour obtenir une empreinte de couverture cellulaire des fournisseurs, signalant ainsi à l'industrie que la couverture cellulaire est aussi importante que la tarification du service. Nous examinons également des approches selon lesquelles les investissements d'un fournisseur pour améliorer la couverture cellulaire dans les régions rurales sont récompensés dans la DP.

Les données recueillies par le BCI montrent qu'il existe des lacunes en matière de service cellulaire dans les régions rurales de la province. En collaboration avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure et la Société de développement régional, cette équipe du GNB conçoit une initiative qui, avec l'aide du secteur privé, améliorerait l'accès au service cellulaire dans les régions rurales. Cette initiative devrait être lancée au cours du prochain exercice financier.

Les données recueillies par le BCI et l'analyse constituent la base de référence par rapport à laquelle les améliorations futures de la couverture cellulaire en régions rurales seront mesurées.

Résultat n° 3 : Avenir GNB

Avenir GNB est une initiative gouvernementale qui établit des voies officielles permettant aux personnes étudiantes (des niveaux secondaire, collégial ou universitaire) d'accéder à des possibilités d'apprentissage expérientiel et d'apprentissage intégré au travail dans la fonction publique. Elle vise à favoriser l'établissement de liens solides entre les différents ministères du GNB et les personnes étudiantes pour ainsi améliorer l'efficacité globale de la mobilisation de la fonction publique et du perfectionnement professionnel.

Pourquoi est-ce important?

Le programme *Avenir GNB* a été créé pour attirer des personnes dans la fonction publique et bien les entourer. Par l'intermédiaire du programme, on présente aux personnes étudiantes les avantages de mener une carrière dans la fonction publique, en plus de mettre en valeur les possibilités intéressantes qui s'offrent à elles dans la province. Fidèle à sa devise, « Les étudiants d'aujourd'hui sont les leaders de demain », *Avenir GNB* va au-delà de la promotion du GNB en tant qu'employeur de choix et influe sur la main-d'œuvre du Nouveau-Brunswick.

Rendement global

Depuis son lancement en mai 2021, *Avenir GNB* a permis de créer plus de 250 possibilités de stage dans 15 ministères du GNB. Les cohortes sont diversifiées, grâce à la participation de plus d'une centaine de personnes étudiantes étrangères à ce jour.

Le programme a bien ciblé les pénuries de main-d'œuvre au sein de l'organisation. Par exemple, à l'heure actuelle, il y a une pénurie de praticiens dans le domaine de la médecine vétérinaire des grands animaux au Nouveau-Brunswick. *Avenir NB* a pu identifier deux cohortes de personnes étudiantes dans le domaine et leur présenter le cadre pratique d'*Avenir GNB* pour une expérience pratique, dans le but ultime d'employer les participants après l'obtention de leur diplôme. Récemment, ces efforts se sont traduits par la transition de certains diplômés vers des postes à temps plein au GNB en tant que vétérinaires des grands animaux.

Avenir GNB mise sur l'importance d'établir des partenariats solides avec les établissements, les employeurs et d'autres parties prenantes jouant un rôle à ce chapitre dans la province.

La relation établie avec l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick (IRDF-NB) a donné lieu au déploiement de *Parcours vers les professions*. Le programme, d'une durée de 13 semaines, offre aux stagiaires de niveau postsecondaire la chance de faire partie d'une équipe de recherche professionnelle afin d'approfondir des projets pertinents pour la province, tout en participant à des séances de formation expérientielle de préparation au travail. Il a été offert pendant les trois derniers étés.

Cette année, *Avenir GNB* a assuré la gestion du programme *Parcours vers les professions*, qui procure aux stagiaires de vastes habiletés pratiques, car ces derniers se frottent à des sujets qui encouragent une perspective réfléchie et leur procurent une vision propre au Nouveau-Brunswick.

En outre, le succès d'*Avenir GNB* est rendu possible grâce au soutien de tous les partenaires : Avenir NB, Avenir Wabanaki, Mentor Canada et tous les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

Avenir GNB apporte aux stagiaires des possibilités d'apprentissage expérientiel précieuses, les aide à tisser des liens et fait ressortir les avantages de choisir le GNB. Les taux de rétention des personnes diplômées demeurent élevés. En effet, les anciens stagiaires perçoivent toujours le programme comme un atout précieux en aidant, à titre de mentors, les cohortes actuelles inscrites à *Avenir GNB*.

Mesures ou projets entrepris pour atteindre ce résultat

Avenir GNB est le pont gouvernemental entre les personnes étudiantes et les ministères. Les ministères sont invités à présenter leurs demandes, qui sont acceptées sur une base continue, c'est-à-dire sans date limite fixe. Les stagiaires participent au programme en automne, en hiver et en été, pour cadrer avec les périodes d'études.

Les critères d'approbation reposent sur le type de possibilité offert, sur l'assurance qu'un mentor sera désigné pour accompagner les stagiaires et sur la vérification que les tâches confiées sont intéressantes. Les personnes étudiantes sont accueillies et intégrées au programme par leurs ministères respectifs et le personnel d'*Avenir GNB*.

L'apprentissage expérientiel commence dès le début du semestre. Les stagiaires participent à des rencontres individuelles, à des tables rondes, à des séances avec des spécialistes du GNB dans le cadre du programme Connexion Carrière, à des formations de découverte de soi, à des ateliers de développement des compétences et à diverses autres possibilités.

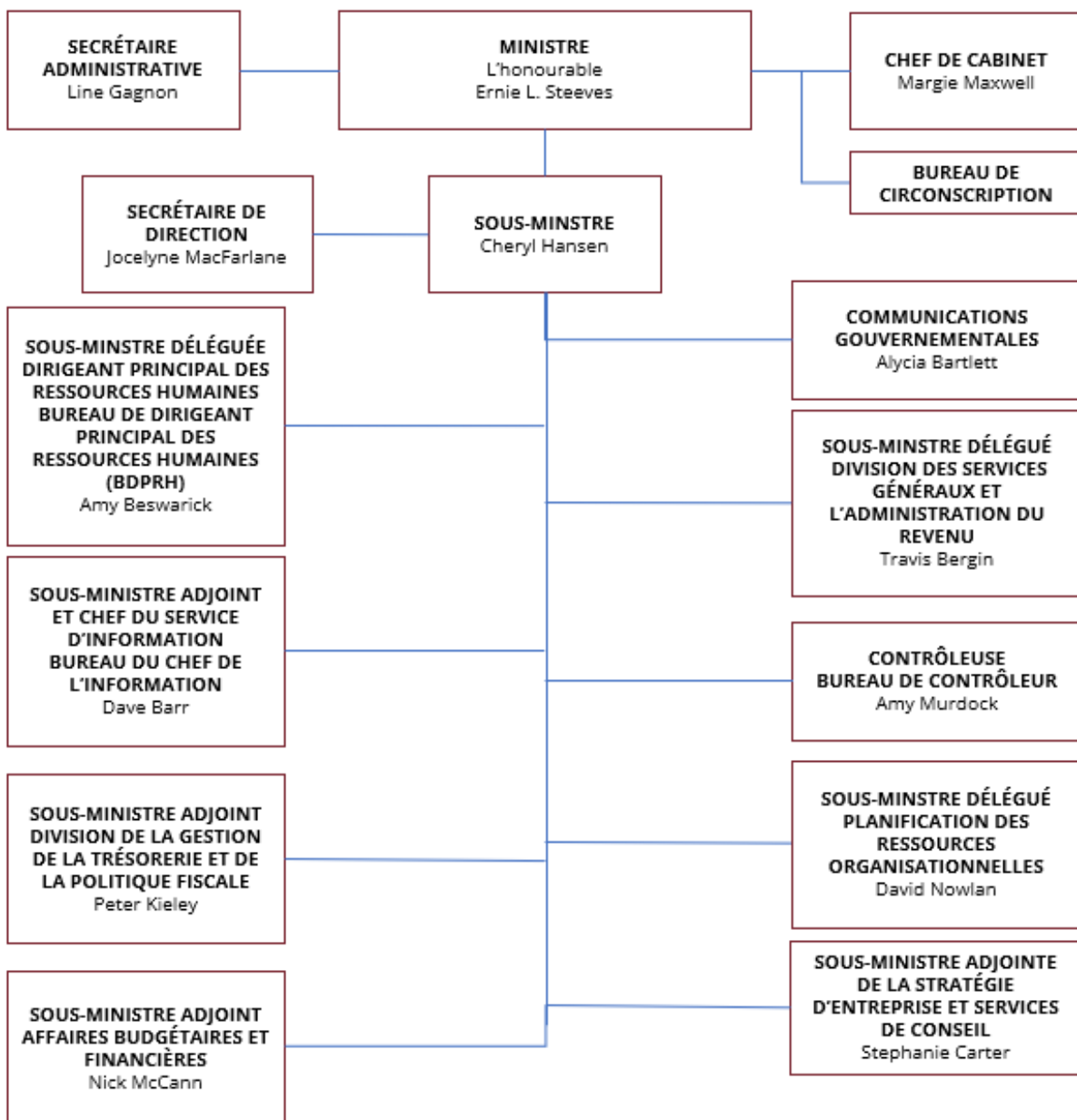
Le programme est en évolution constante, les expériences des stagiaires faisant l'objet de suivis et de sondages afin de recueillir des commentaires et suggestions fort utiles aux fins d'amélioration.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère des Finances et Conseil du Trésor est un organisme central du GNB. Il offre un soutien au pouvoir exécutif du gouvernement dans sa prise de décisions et fournit une orientation stratégique concernant les ressources humaines, les finances, les risques, la technologie et l'information du gouvernement aux ministères et aux organismes clients.

Le ministre des Finances et Conseil du Trésor est le président du Conseil du Trésor (comité du Cabinet), tandis que le sous-ministre est la secrétaire du Conseil du Trésor (comité du Cabinet).

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

SERVICES GÉNÉRAUX

Aperçu

La Division des services généraux est composée d'une équipe polyvalente qui fournit un soutien stratégique au Ministère ainsi qu'à plusieurs ministères et organismes internes et externes.

La **Division des services généraux** comprend six unités :

L'**Unité des services à la clientèle des ressources humaines** qui offre des conseils, un accompagnement et de la formation à plusieurs ministères et organismes;

La **Direction des services financiers et de la gestion des documents** qui fournit des services de comptabilité, des conseils financiers, des analyses, ainsi que des services de surveillance financière et de production de rapports connexes à plusieurs ministères et organismes;

L'**Unité des politiques et des services de réglementation** qui fournit les services de coordination législative, d'élaboration de politiques et de planification, en plus de soutenir et de gérer la reddition de comptes auprès de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB), un organisme qui relève du ministre des Finances et Conseil du Trésor;

L'**Unité des communications internes** qui est responsable de la gestion des canaux de communication et des produits livrables pour les employés de la partie 1 du GNB ainsi que des communications propres à un ministère envoyées au nom de Finances et Conseil du Trésor et du Bureau de la greffière;

L'**Unité de l'équipe de l'intranet du GNB** qui dirige l'élaboration d'un intranet organisationnel et d'outils de travail numérique modernes au sein de tous les ministères, y compris la formation et l'adoption d'une stratégie de contenu pangouvernementale; et

L'**Unité des relations avec les organismes** qui est responsable de l'orientation stratégique et de la surveillance des organismes provinciaux exerçant des activités dans les secteurs du jeu, de l'alcool et du cannabis au détail. L'Unité a des responsabilités opérationnelles à l'égard de deux sociétés de la Couronne : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) et la Société de gestion du cannabis (SGC).

Cela comprend la gestion des ententes conclues avec deux fournisseurs de services de casino du secteur privé, la relation avec la Société de loterie de l'Atlantique (SLA); les ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard avec les Premières Nations, ainsi que la gestion de l'accord conclu avec le fournisseur de services, Cannabis NB, pour l'exploitation du réseau de vente au détail du cannabis dans la province.

Faits saillants

- Coordination de 72 mémoires au Conseil exécutif (MCE).
- Réception de 33 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- Soutien au dépôt de neuf projets de loi à l'Assemblée législative.
- Affichage de 58 concours.
- Poursuite de la mise en œuvre d'une série croissante de recommandations liées à la stratégie de communications internes pangouvernementale, y compris l'adoption de plans de

communication multicanaux pour contribuer à accroître la mobilisation de l'ensemble des effectifs grâce à des approches et messages cohérents.

- Mise en place ou modernisation de 11 services internes et sites intranet offrant à tout le personnel du GNB des ressources, ainsi que du premier site intranet propre à un ministère (Santé) sur la plateforme commune, dans le but d'abaisser la dette technique et d'améliorer l'expérience numérique au sein de l'effectif.
- Publication de 107 reportages dans un bulletin interne mettant en vedette des membres du personnel du GNB et réacheminement de plus de 60 autres récits provenant de communautés de la partie 1.

Indicateurs de rendement clés

- Le nombre de demandes d'accès à l'information qui sont traitées en 30/60 jours.
- L'atteinte du taux recommandé de 90 % pour le cours de formation à la gestion du rendement interne des Services à la clientèle des RH.

SERVICES D'APPUI AUX PROJETS ET DE CONSULTATION

Aperçu

L'**Unité des services d'appui aux projets et de consultation (SAPC)** fait partie de la Division de stratégie d'entreprise et de services de conseil. L'Unité travaille avec les clients dans l'ensemble du GNB pour appuyer les projets prioritaires, renforcer les connaissances et la communauté dans les domaines de l'amélioration continue, de la conception centrée sur la personne, des services de consultation, de gestion de projet et de gestion du changement.

L'Unité est bien positionnée en tant qu'agence de conseil impartiale et de confiance au sein du GNB, fournissant des ressources humaines et un soutien aux ministères pour les aider à obtenir des résultats. Son action se décline de la façon suivante :

- 1. Appui aux projets** – Les ressources des SAPC dirigent et soutiennent les projets, qui sont souvent complexes et impliquent divers ministères.
- 2. Renforcement des connaissances** – Les SAPC proposent 20 programmes de formation internes et forment les employés à la résolution de problèmes, à la conception centrée sur la personne et aux pratiques de gestion de projet et de gestion du changement. La formation exige des participants qu'ils appliquent les leçons apprises dans le cadre de leur travail.
- 3. Création d'une communauté et d'une culture** – Les SAPC dirigent au sein du GNB diverses communautés de pratique qui comptent plus de 900 membres. Ces communautés s'alignent sur les pratiques exemplaires, favorisent l'amélioration et forment des réseaux essentiels au sein de l'organisation.

Faits saillants

- Offre de services de soutien à des clients du GNB qui ont mené à bien plus de 93 projets du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Les projets portaient sur divers domaines, comme le logement, les soins de santé et l'abordabilité.
- Présentation de formations à plus de 970 employés au sujet de la gestion de projet, de la conception centrée sur la personne, de l'amélioration des processus Lean Six Sigma et de la gestion du changement.

Indicateurs de rendement clés

- Le nombre de rapports de projet réalisés et mis en œuvre.
- Le nombre d'employés formés à la gestion de projet, à la conception centrée sur la personne, à l'amélioration des processus Lean Six Sigma et à la gestion du changement.

BUREAU DU DIRIGEANT PRINCIPAL DES RESSOURCES HUMAINES

Aperçu

Le **Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH)** fournit l'orientation stratégique ainsi que le cadre de politiques, de programmes et de responsabilisation relatifs au recrutement, à la rémunération, au perfectionnement, à la sécurité, au mieux-être et à la gestion de l'effectif du GNB et la relation avec celui-ci.

Le BDPRH conseille et épaulé le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités, pouvoirs et obligations prévus par la loi en tant qu'employeur des parties I, II et III des services publics en vertu de la *Loi sur l'administration financière* et de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*.

De plus, le BDPRH conseille et appuie le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) et le secrétaire du Conseil du Trésor pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités, pouvoirs et obligations respectifs, prévus par la *Loi sur la fonction publique*.

Par ailleurs, il surveille les fonctions de gestion des ressources humaines (RH) au GNB, ainsi que les fonctions de recrutement et de perfectionnement des employés et employées au GNB, l'application du principe du mérite aux nominations et l'intégrité des pratiques d'embauche.

La Division est structurée comme suit : l'Unité des relations avec les employés, l'Unité de la rémunération totale et des avantages sociaux, la Section des talents et du développement organisationnel et l'Unité de la sécurité et du mieux-être des employés.

L'**Unité des relations avec les employés** est chargée de diriger toutes les activités de négociation collective et les activités syndicales-patronales provinciales avec les 25 unités de négociation dans les parties 1, 2 et 3 des services publics. Elle est responsable des mesures d'adaptation en milieu de travail et de la gestion de l'incapacité au travail.

L'Unité est aussi responsable de l'arbitrage des griefs des employés syndiqués et non syndiqués; des exclusions des préposés à la gestion et à des fonctions confidentielles des négociations collectives; et de la désignation des services essentiels en cas de grève et de la gestion des grèves. De plus, elle fournit, au besoin, des services de consultation et des conseils spécialisés au Conseil du Trésor et au Cabinet sur les questions liées aux relations de travail touchant la partie 4 des services publics et le secteur public général.

L'**Unité de la rémunération totale et des avantages sociaux** est responsable des conditions d'emploi des gestionnaires et du personnel non syndiqué, des sous-ministres et du personnel ministériel. L'Unité établit les systèmes et le cadre de classification des emplois pour les parties 1, 2 et 3 des services publics et mène des évaluations d'emploi et d'équité salariale.

Elle est aussi responsable des plans de rémunération, de la rémunération et d'autres directives connexes (p. ex. les congés payés et non payés), et de la recherche gouvernementale et des renseignements organisationnels comme la masse salariale, la taille de l'effectif et l'absentéisme. Ses principales responsabilités comprennent notamment la conception des régimes, la gouvernance, l'élaboration de politiques, les communications liées aux programmes, la gestion des fournisseurs, la supervision de l'administration, le soutien stratégique et opérationnel pour divers comités et commissions des pensions.

La **Section des talents et du développement organisationnel** est responsable des politiques, des programmes et des processus de nomination à la fonction publique conformément à la *Loi sur la Fonction publique*, dont la surveillance du principe du mérite et de l'intégrité des pratiques d'embauche.

La Section est aussi responsable des politiques et des programmes dans leur ensemble pour favoriser une expérience positive de l'effectif, comme l'acquisition de talents, la dotation en personnel, et l'expérience des membres du personnel par le développement du leadership, la gestion du rendement, ainsi que l'équité et la diversité au travail dans la partie I du GNB.

L'**Unité de la sécurité et du mieux-être des employés** est responsable de fournir une orientation stratégique organisationnelle dans les domaines de la sécurité et du mieux-être de l'effectif, de l'élaboration de politiques et de programmes, en plus d'offrir des conseils et des services de consultation d'experts. Les politiques et programmes en matière de santé et de sécurité visent à soutenir la conformité réglementaire et à réduire le nombre d'incidents en milieu de travail de sorte que le GNB soit un milieu de travail sûr.

Les programmes de mieux-être des employés sont axés sur le mieux-être professionnel, mental et physique de tous les membres du personnel.

L'Unité vient appuyer stratégiquement les efforts déployés au GNB pour attirer de nouveaux talents et favoriser une expérience positive de l'effectif. L'Unité est aussi responsable de formuler des conseils au sujet de la politique liée au milieu de travail respectueux, de donner des formations, de fournir des ressources et des outils et de faire preuve de leadership quant aux plaintes déposées du sous-ministre des Finances et Conseil du Trésor dans les parties 1, 2 et 3 des services publics.

L'**Unité consultative sur les pensions** est chargée de fournir des analyses et des conseils en matière de pensions pour aider les décideurs du GNB. L'Unité fournit la capacité interne et l'expertise sur tous les aspects des pensions, y compris la gouvernance, l'administration et les cadres réglementaires, afin de garantir la pérennité, la sécurité et l'abordabilité des régimes de pension.

Faits saillants

- Conclusion d'une toute première entente sur les niveaux de service entre le GNB et Travail sécuritaire NB.
- Élaboration et lancement de la formation du Comité mixte d'hygiène et de sécurité de Travail sécuritaire NB liée à l'employeur, ainsi que la certification de plusieurs formateurs internes.
- Lancement d'un programme provincial de protection respiratoire, ce qui comprend l'établissement d'un contrat avec un fournisseur de services et d'équipements respiratoires destinés à l'ensemble des parties 1 et 2.
- Déploiement de la phase 1 de la Stratégie de mieux-être du GNB. La stratégie s'articule autour du mieux-être professionnel, physique et mental dans les lieux de travail du GNB. Élaboration et lancement d'une série personnalisée de formations sur la santé mentale pendant l'automne et l'hiver composée de 50 cours, suivis par plus de 1 000 employés.
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour mettre au point des formations spécialisées dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, en mettant l'accent sur la sensibilisation aux ressources internes de soutien du GNB et sur la transformation des programmes et services de traitement des dépendances et de santé mentale.
- Présentation d'exposés sur le mieux-être à plus de 3 000 employés des ministères de la partie 1, axés sur la sensibilisation aux mesures de soutien au mieux-être et sur l'acquisition de compétences.
- Évaluation externe du programme de gestion de l'incapacité du GNB menée par l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail (INRGIT).

- Présentation de séances d'information sur les prestations et d'un sondage sur les prestations à l'intention des employés et des retraités des parties 1, 2 et 3.
- Élaboration d'un livret d'information sur l'invalidité de longue durée (ILD) à l'intention des employés admissibles.
- Offre d'un stage à environ 120 étudiants par la voie du programme *Avenir GNB* dans le but de faire participer les étudiants à l'apprentissage expérientiel au GNB en vue d'un futur emploi. Les stagiaires ont participé à des ateliers de formation et tables rondes et ont établi des liens durables avec des mentors et des membres du personnel du GNB. Il s'agit d'un programme créé pour et par la communauté étudiante.
- Aide aux nouveaux arrivants, par l'intermédiaire du programme GNB Mosaïk, pour trouver un emploi au sein du GNB. Plus de 100 nouveaux arrivants ont déjà été embauchés dans le cadre du programme.
- Élaboration d'une stratégie de classification pour aider les responsables des ministères et des ressources humaines à fournir des services de classification en temps opportun et à améliorer les ressources de classification.
- Introduction de la *Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension* dans le but d'assurer la pérennité à long terme des prestations de retraite et de garantir la sécurité, l'abordabilité et la cohérence des prestations de retraite dans l'ensemble des régimes de retraite du gouvernement.

Griefs

La Direction des relations avec les employés est chargée de recevoir les renvois à l'arbitrage de griefs non réglés et de poursuivre le règlement de ces griefs ou, dans les cas où le grief demeure non réglé, de tenir une audience d'arbitrage. Le tableau suivant résume les activités d'arbitrage menées en 2023-2024.

	RENOIS À L'ARBITRAGE REPORTÉS DES ANNÉES ANTÉRIEURES	NOUVEAUX RENVOIS À L'ARBITRAGE	GRIEFS OU RÈGLEMENT D'UN GRIEF	DÉCISIONS RENDUES
Partie I	277	57	78	21
Partie I	317	78	66	13
Partie III	371	130	41	26
Total	965	265	185	60

Indicateurs de rendement clés

- Taux d'incidents déclarés.

- Moyenne de jours perdus par demande d'indemnités pour accidents du travail.
- Utilisation annuelle des congés de maladie (moyenne et médiane).
- Demandes d'invalidité de longue durée actives.
- Temps total perdu à cause d'une blessure, d'une maladie ou d'une invalidité.

BUREAU DU CHEF DE L'INFORMATION

Aperçu

Le **Bureau du chef de l'information (BCI)** se concentre sur l'information comme ressource précieuse. Il appuie la vision du Ministère en « assurant, au moyen de la technologie, la prestation de services personnalisés de grande valeur aux citoyens et à d'autres intervenants d'une façon harmonieuse, sûre et rentable » en offrant des services à la clientèle au sein du gouvernement et au public.

La Division compte quatre secteurs distincts : Bureau numérique, Cybersécurité, Stratégie de télécommunications, et Archives provinciales et Gestion de l'information organisationnelle.

La **Direction du Bureau numérique** comprend l'Unité de la stratégie des TI et de la gouvernance, l'équipe de transformation numérique, l'équipe de gestion de projet et l'Unité d'accès à l'information, et de protection de la vie privée. La Direction supervise la stratégie *Un Nouveau-Brunswick numérique 2.0*, les initiatives d'innovation et de transformation technologique pangouvernementales, la gouvernance de l'architecture d'entreprise pour toutes les parties du gouvernement et le soutien provincial aux fins de conformité avec la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (LDIPVP).

Elle remplit de telles fonctions par le processus d'harmonisation stratégique, la participation à des comités directeurs de projet, en tant que champion de l'accès, de la protection de la vie privée et de l'innovation numérique au sein du gouvernement, de l'établissement d'une orientation stratégique, de la formulation de conseils sur les politiques et de l'administration connexe, et de la création de partenariats stratégiques, avec des parties prenantes soit internes soit externes.

L'équipe de transformation numérique spécialisée élabore des stratégies numériques pangouvernementales et offre des solutions numériques novatrices aux ministères du GNB pour améliorer et moderniser la prestation de leurs services.

La **Direction de la cybersécurité** a été formée directement à la suite de l'accent mis sur la cybersécurité dans la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique. Elle voit à la gouvernance, à la surveillance et à l'élaboration de politiques quant à la cybersécurité pour le GNB tout en offrant des services opérationnels dans les domaines de l'évaluation des cyberrisques, des enquêtes judiciaires et de l'analyse de la vulnérabilité.

L'équipe gère aussi le Centre des opérations de sécurité du GNB, qui est responsable de la protection continue contre les cyberattaques 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Une stratégie sur la cybersécurité a été élaborée pour réaliser ce travail.

La **Direction de la stratégie de télécommunications** se fait le défenseur de l'amélioration du service cellulaire et de celui à large bande dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick pour permettre aux gens qui y vivent de mener une vie connectée et productive, s'assurant que les entreprises en milieu rural peuvent participer à l'économie moderne et que le gouvernement peut fonctionner avec efficacité et efficience en ligne. Pour ce faire, la Direction collabore avec le secteur privé, des ministères fédéraux et d'autres ministères provinciaux.

L'**Unité des archives provinciales et de la gestion de l'information organisationnelle** offre des

services au public pour satisfaire aux obligations du gouvernement en vertu de la *Loi sur les archives provinciales*. Ainsi, les Archives provinciales recueillent, préservent et rendent accessibles de la recherche, des documents et des dossiers portant sur l'histoire du Nouveau-Brunswick.

Elles fournissent l'information et l'authentification au gouvernement et aux citoyens du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de secteurs. Vues comme étant au service des industries du patrimoine uniquement, les Archives sont également une chaîne d'approvisionnement pour le système juridique, la construction, le tourisme, les gouvernements locaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises médiatiques.

L'**Unité de gestion de l'information organisationnelle** des Archives provinciales donne des conseils et de l'aide dans la gestion des documents et de l'information, aux ministères, aux organismes, aux sociétés et aux commissions du gouvernement. En vertu de la loi provinciale, les politiques et les procédures relatives à la gestion des documents s'appliquent à tous les documents, sous toute forme, qui sont créés ou reçus dans l'administration des affaires publiques.

Faits saillants

- Lancement de l'accès à 1 633 photographies d'archives numérisées en ligne, ajout d'environ 200 nouvelles images chaque semaine.
- Réalisation d'un sondage sur l'état de la gestion des documents dans les ministères de la partie 1, afin de recueillir des données qui serviront à améliorer la formation et les services de l'Unité de gestion de l'information organisationnelle.
- Conception et déploiement d'un système de demandes de numérisation et de suivi, permettant de produire des statistiques en temps réel.
- Création et mise en œuvre d'un système visant à rationaliser l'accès aux archives numérisées des dossiers cumulés des écoles, et traitement de 18 737 dossiers individuels;
- Lancement d'une stratégie numérique actualisée en ligne, *Un Nouveau-Brunswick numérique 2.0*, à l'intention des employés du GNB et des résidents de la province.
- Mise au point d'une validation de concept d'intelligence artificielle (IA) générative sécurisée, ChatGNB.
- Mise au point d'une validation de concept de robot conversationnel sécurisé pour permettre des réponses immédiates et pertinentes à diverses demandes de renseignements du public.
- Lancement d'un nouveau site Web sur la LDIPVP proposant une mise à jour des ressources de protection de la vie privée et d'accès à l'information pour le public et les organismes publics.
- Examen des procédures d'accès à l'information dans l'ensemble des ministères, dans le but de déterminer les possibilités d'amélioration.
- Mise en place d'une formation à la cybersécurité et d'une sensibilisation connexe pour quelque 25 000 utilisateurs de la partie 2 (éducation), ce qui porte à 60 000 le nombre total d'employés du GNB ayant suivi cette formation.
- Mise au point du programme de gestion des vulnérabilités du GNB, y compris son harmonisation avec le cadre du National Institute of Standards and Technology (NIST).

- Rédaction de nouvelles directives sur la cybersécurité harmonisées avec celles du NIST (publication en 2024-2025).
- Amélioration des capacités de réponse aux incidents cybernétiques dans le Centre des opérations de sécurité du GNB par l'alignement sur le cadre de MITRE ATTACK.
- Prestation de conseils permettant au GNB de mieux comprendre l'utilisation de l'IA générative dans une perspective de cybersécurité, y compris l'évaluation des applications ChatGNB et Microsoft Office 365 Copilot.
- Exploration de l'IA générative responsable dans le contexte de la productivité en milieu de travail grâce à l'élaboration d'un projet de stratégie d'IA, à la réalisation d'une analyse comparative des fournisseurs d'IA et à l'organisation de séances de sensibilisation à l'utilisation responsable de l'IA.
- Amélioration des normes et des outils de service numérique et mise en œuvre du système de conception du GNB pour garantir une expérience utilisateur cohérente et des services numériques de grande qualité dans tous les ministères.
- Participation active des intervenants aux commentaires et à l'adoption de mesures visant à améliorer la prestation de services.
- Réalisation de nombreuses initiatives numériques, notamment une validation de concept de concert avec le ministère de la Santé pour la synchronisation d'ePCR (Electronic Patient Care Record), la contribution à GNB.ca 3.0, le lancement de « Mode de fonctionnement du gouvernement » et une consultation sur la modernisation du site Web de la politique 102 d'Éducation internationale atlantique et de l'architecture de contenu d'Élections NB.
- En partenariat avec le ministère des Transports et de l'Infrastructure, emploi d'une nouvelle technologie pour mesurer la force du signal des services cellulaires le long de 15 000 km de routes asphaltées du Nouveau-Brunswick, recueillant ainsi des données qui serviront à trouver des solutions aux difficultés de prestation de services cellulaires dans les milieux ruraux.
- Poursuite de la collaboration avec le gouvernement du Canada et les fournisseurs d'accès Internet pour améliorer les services Internet, y compris l'élargissement des services Internet par fibre optique dans les milieux ruraux.

Indicateurs de rendement clés

- Le nombre de demandes de renseignements et de services traitées par rapport à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée : 231.
- Le nombre de visiteurs aux Archives provinciales : 2 117.
- Le nombre de demandes de recherche aux Archives provinciales : 4 048.
- Le nombre de documents reçus au Dépôt des documents du gouvernement : 9 547 boîtes entrées, 6 777 boîtes sorties, 9 470 demandes de recherches documentaires par des ministères.
- Le nombre de demandes de numérisation à l'Unité de numérisation des Archives provinciales : 165 (soit quelque 1 500 000 images créées).
- Le nombre d'évaluations de la cybersécurité : 21.
- Le nombre d'utilisateurs formés en cybersécurité : 18 214.

- Le nombre de consultations en transformation numérique réalisées : 45.
- Le nombre d'unités gouvernementales intégrées au système de conception du GNB : 12.
- Le nombre d'employés ayant assisté à des séances sur l'utilisation responsable de l'IA : 97.
- Le nombre d'employés ayant reçu des directives sur l'utilisation de l'IA générative : tous.

BUREAU DU CONTRÔLEUR

Aperçu

Le **Bureau du contrôleur** assure le leadership dans les services de comptabilité, de vérification interne et de consultation à diverses organisations gouvernementales afin de les encourager à gérer efficacement les ressources du gouvernement.

Le contrôleur est le chef comptable et vérificateur interne du gouvernement. Il relève de la sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor et doit en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les opérations comptables relatives au Fonds consolidé de la province et rendre compte des résultats de ces opérations au nom du ministre des Finances et du Conseil du Trésor; et
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures, et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente, et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans, et règlements.

Le Bureau du contrôleur comprend la Section des services d'administration, la Section des services de comptabilité, la Section des systèmes comptables, d'établissement de rapports et d'information financière, et les Services de vérification et de consultation.

La **Section des services d'administration** comprend le contrôleur et le soutien administratif. Elle donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités conférées par la loi au contrôleur. De plus, elle fournit les services de secrétariat et de gestion de l'information au Bureau.

La **Section des systèmes comptables, d'établissement de rapports et d'information financière** comprend deux unités : les systèmes comptables et d'établissement de rapports et les systèmes de gestion financière.

Une responsabilité principale de l'**Unité des services de comptabilité et d'information financière** est l'établissement des états financiers consolidés annuels du GNB, dont la publication des deux volumes des comptes publics et de l'information supplémentaire sur la plateforme de données ouvertes de la province. L'Unité donne aussi des conseils en comptabilité aux ministères et organismes gouvernementaux; l'interprétation des nouvelles normes comptables et leur incidence sur le GNB et l'information pour les prospectus des émissions d'obligations du GNB.

L'**Unité des systèmes financiers aux entreprises** est responsable du fonctionnement courant des systèmes financiers gouvernementaux à l'aide desquels sont consignées les opérations indiquées dans les états financiers consolidés du GNB.

L'**Unité des services de vérification et de consultation** aide le GNB à gérer les ressources publiques en fournissant divers services internes d'assurance et de consultation. Les projets sont axés sur l'optimisation des ressources par la détermination des possibilités de gains d'efficacité opérationnelle et des économies de coûts. Une aide est fournie aux ministères en ce qui a trait à la détection des fraudes, à l'atténuation de risques, aux améliorations aux processus et à la conformité avec la législation et les politiques.

Faits saillants

- Préparation de l'information financière annuelle des comptes publics, volumes I et II.
- Gestion de l'adoption de cinq nouvelles normes comptables concernant, notamment, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les instruments financiers.
- Publication sur le portail de données ouvertes de rapports trimestriels sur les déplacements des cadres supérieurs.
- Préparation d'information financière à l'appui des mises à jour financières trimestrielles, en collaboration avec la Division des affaires budgétaires et financières et de la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale.
- Présentation de rapports et soutien au comité de vérification du gouvernement.
- Réalisation de vérifications du rendement à l'égard des priorités stratégiques.
- Participation à la Conférence annuelle des contrôleurs fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- Accueil de la conférence des contrôleurs de l'Est.
- Participation au Conseil canadien des vérificateurs internes du secteur public.

Indicateurs de rendement clés

- Publication des états financiers annuels vérifiés au plus tard le 30 septembre, comme il est énoncé dans la loi.

GESTION DE LA TRÉSORERIE ET POLITIQUE FISCALE

Aperçu

La **Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale** est responsable du financement du GNB et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du service de la dette publique, de l'investissement, et de l'administration de divers fonds dédiés ainsi que de la fourniture d'analyse et de conseils sur la stratégie financière et la gestion des risques.

Elle fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales, financières et budgétaires, les relations fiscales intergouvernementales, et l'économie. La Division offre des conseils et formule des recommandations concernant l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques fiscales du GNB. Elle est responsable de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre financier pluriannuel, de la coordination de la rédaction et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports financiers et économiques, ainsi que de la surveillance et des rapports sur le rendement économique du GNB.

Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, des programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée des directions suivantes : Analyse financière, économique et statistique, Politique de l'impôt, Marchés financiers et Gestion bancaire et de la trésorerie.

La **Direction de l'analyse financière, économique et statistique** entreprend les prévisions, la surveillance et l'analyse économiques et des recettes. Elle voit aussi à protéger les intérêts financiers du GNB en fournissant des conseils, des analyses et de l'information stratégiques. La Direction offre également des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques au gouvernement et aux ministères.

Parmi ses principales responsabilités, mentionnons la gestion du cadre financier pluriannuel; la rédaction du discours du budget et des documents connexes; les rapports financiers et économiques; la surveillance du plan budgétaire et la production des rapports connexes et la coordination des prévisions de recettes globales du GNB. La Direction participe aussi aux consultations intergouvernementales sur les principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les transferts de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et au maintien continu de ces programmes. Elle prend part également aux consultations intergouvernementales sur le RPC.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait à la politique fiscale. Elle élabore des options, fournit des renseignements, des conseils et des recommandations sur des questions fiscales, et met en œuvre des mesures législatives qui appuient les priorités du gouvernement sur le plan des politiques fiscales. Le champ d'action de la Direction comprend : l'impôt sur le revenu, les taxes à la consommation, l'impôt foncier et d'autres taxes. La Direction est responsable notamment des consultations fédérales-provinciales sur les questions fiscales et de la négociation avec le gouvernement fédéral concernant les ententes fiscales entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

La **Direction des marchés financiers** est chargée d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme et de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette obligataire. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette.

La Direction est chargée de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux fonds en fiducie. Elle est aussi chargée de réaliser des analyses et de donner des conseils sur les politiques financières et comptables. De plus, la Direction fait la liaison avec les agences de notation.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. La Direction agit à titre de perceptrice des recettes pour le compte du GNB, initie les opérations de change, émet des dettes à court terme sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du service de la dette publique et en assure le suivi, s'assure que les intérêts et les paiements de capital sur la dette sont versés en temps opportun et donne des conseils sur les politiques financières et comptables, en plus d'effectuer des analyses connexes.

Faits saillants

- Gestion de la négociation, de la structure, de l'exécution et du règlement pour lever environ 1,8 milliard de dollars par le biais de six financements d'obligations à long terme.
- Publication du rapport *L'économie au Nouveau-Brunswick : le bilan de 2022*, des mises à jour économiques et fiscales trimestrielles, du document de consultation prébudgétaire, du budget 2023-2024 et des documents connexes.
- Participation à des dossiers clés du gouvernement, y compris la stratégie de logement et l'abordabilité.
- Négociation d'un nouvel accord de réciprocité fiscale (ARF) entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2024.
- Négociation d'un accord de coordination de la taxation des produits de vapotage avec le gouvernement du Canada, la date d'entrée en vigueur provisoire ayant été fixée au 1^{er} janvier 2025.
- Participation à l'élaboration de législation fiscale, notamment l'élimination de la taxe provinciale sur le carbone; la réduction du taux d'impôt foncier provincial pour les foyers de soins, les foyers pour personnes âgées et les foyers de soins spéciaux; de nouveaux crédits d'impôt provinciaux non remboursables pour les pompiers volontaires et les bénévoles de recherche et sauvetage; l'augmentation de la prestation pour personnes âgées à faible revenu; et une plus grande souplesse dans le versement des prestations provinciales et l'accès aux données sur les déclarants.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Aperçu

La **Division des affaires budgétaires et financières** a pour mission de favoriser l'utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil du Trésor. Elle y parvient au moyen de deux secteurs d'activité principaux : la préparation des budgets et la surveillance des dépenses, et les services de secrétariat au Conseil du Trésor.

L'**Unité de la surveillance des budgets et des dépenses** joue un rôle déterminant dans l'élaboration des budgets de dépenses et la mise en œuvre des plans de dépenses pluriannuels conformément aux objectifs financiers fixés par le gouvernement.

Ces plans sont suivis de près de façon continue afin de prévoir tout changement dans les prévisions financières et d'y réagir de façon appropriée.

La **Division du secrétariat du Conseil du Trésor** fournit des services de secrétariat au Conseil du Trésor et fait la liaison entre le Conseil et les ministères et organismes du gouvernement. Son équipe consulte les ministères et organismes au sujet des questions qui sont portées à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées pour déterminer les incidences sur les ressources financières et humaines ainsi que les renseignements supplémentaires dont les membres du Conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

Faits saillants

- Coordination de la préparation du budget de dépenses de capital de 2024-2025 déposé le 28 novembre 2023 et du budget principal déposé le 19 mars 2024.
- Appui à la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale pour la préparation du discours du budget.
- Rédaction de mises à jour financières trimestrielles en collaboration avec la Division de la gestion de la trésorerie et de la politique fiscale et le Bureau du contrôleur, et réalisation d'une analyse des dépenses pour rédiger la section des principaux écarts des états financiers de la province.
- Fourniture de services de secrétariat à environ 75 réunions du Conseil du Trésor, dont certaines étaient des réunions communes avec d'autres comités du Cabinet, ce qui s'est traduit par la communication de 304 décisions aux ministères et aux organismes. En comparaison, tenue de 90 réunions et rendu de 364 décisions du Conseil du Trésor au cours de l'exercice précédent.

ADMINISTRATION DU REVENU

Aperçu

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politique fiscale. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division offre également des renseignements opportuns sur les prévisions de recettes fiscales et des estimations pour le Budget principal. Elle est composée de la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt, de la Direction de la gestion des comptes, de la Direction des services de vérification et d'enquête et de l'Unité de la comptabilité des revenus.

La **Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt** veille au respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principales responsabilités incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Les principaux domaines de responsabilité comprennent l'inscription des entreprises ainsi que la délivrance de licences et de permis connexes, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations de revenus et des demandes de remboursement, les fonctions comptables liées aux recettes; l'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance de la conformité des activités commerciales visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes gouvernementaux.

L'**Unité de la comptabilité des revenus** est chargée de préparer les prévisions et les rapports pour toutes les sources de recettes administrées par la Division de l'administration du revenu ainsi que pour deux programmes de dépenses se rattachant aux recettes au poste Gouvernement général. L'Unité est aussi responsable des activités de fin d'exercice, de la surveillance des contrôles financiers au sein de la Division et de l'exécution d'une analyse financière des programmes, au besoin.

Faits saillants

- Prolongation et élargissement du programme temporaire d'allègement de l'impôt foncier pour 2024. Le programme a été offert en 2022 et 2023 pour les biens non résidentiels et les immeubles de quatre logements ou plus dont les hausses des évaluations foncières annuelles ont été de plus de 10 %. Ce programme a été élargi pour inclure tous les biens en 2024, et il s'applique aux

parties provinciale et locale de l'impôt foncier. Il ne s'applique pas aux biens vendus récemment, aux nouvelles constructions, aux biens ayant subi des rénovations majeures et aux valeurs foncières prescrites par une loi. Un allègement de l'impôt foncier a été accordé dans le cas de 51 000 propriétés, pour un montant total de 26,1 millions de dollars.

- Accent mis sur l'aide aux contribuables ayant des questions liées à l'administration des recettes et réponse à 40 085 appels, l'objectif étant de régler les questions dès le premier appel du contribuable.
- Fourniture des services de recherche et d'interprétation fiscale requis par le commissaire de l'impôt pour rendre des décisions sur 135 oppositions à la taxe et par le remplaçant du ministre pour rendre des décisions sur 11 appels portant sur la taxe.
- Approbation de 84 entreprises dans le programme de crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises pour des projets totalisant plus de 30 millions de dollars, créant la possibilité d'accorder des crédits d'impôt de plus de 15 millions de dollars; réalisation par l'Unité des vérifications de 483 vérifications restreintes annuelles du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.
- Réalisation de 581 enquêtes et de 1 348 vérifications durant l'année pour la taxe sur les biens personnels désignés et la taxe provinciale sur les véhicules en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*; évaluation de taxe supplémentaire de 1,53 million de dollars grâce à ce travail.

PLANIFICATION DES RESSOURCES ORGANISATIONNELLES

Aperçu

Le **projet de planification des ressources organisationnelles (PRO)** a pour mission la mise en œuvre d'une transformation des activités axée sur l'adoption d'une approche commune des processus, de la technologie et de l'information dans les domaines de la finance, des ressources humaines, des salaires, de l'approvisionnement et de certaines fonctions opérationnelles, et ce, pour tous les ministères (partie 1), les districts scolaires (partie 2) et le CCNB/NBCC (partie 4).

L'équipe de **PRO** est composée d'employés du GNB, de ressources locales contractuelles et de ressources fournies par le partenaire de mise en œuvre du projet, IBM. Travaillant comme une unité cohésive, l'équipe se concentre sur la réalisation de la vision, soit d'un « accès à l'information en temps opportun pour améliorer la prise de décisions ».

L'équipe est composée d'experts en la matière, de professionnels des technologies de l'information, de spécialistes des données, de personnel de soutien, de praticiens de la gestion du changement et de professionnels de la gestion de projets, tous des membres du personnel du GNB.

Une fois entièrement mis en œuvre*, le projet de PRO :

- contribuera à la transmission des renseignements clés nécessaires pour mesurer les résultats financiers et étayer l'analyse grâce à une solution intégrée qui fait le lien entre les opérations gouvernementales (par exemple pour comprendre facilement quels fournisseurs pourraient devoir de l'argent au GNB, mais qui soumettent néanmoins des factures pour paiement);
- permettra aux employés et aux fournisseurs d'accéder à leurs propres renseignements et de les gérer grâce à des options de libre-service;
- favorisera l'ouverture et la transparence en donnant accès à tous les renseignements nécessaires à la gestion des activités du GNB dans un format utilisable; et
- fournira une base pour la prise de décision en matière d'optimisation des ressources en communiquant des renseignements opportuns et précis aux décideurs.

**Le projet est prévu pour durer jusqu'à la fin de l'année fiscale 2025-2026. Les calendriers sont toujours en cours de révision.*

Faits saillants

- Mise en œuvre des volets des ressources humaines, des salaires et des dépenses pour une partie de Service Nouveau-Brunswick et de Kings Landing, ainsi que les prévisions trimestrielles pour le processus budgétaire de la partie 1, de la partie 2 et du CCNB/NBCC.
- Poursuite du soutien des versions précédentes du projet, telles que les comptes créditeurs pour la partie 1, l'Assemblée législative et le CCNB/NBCC, et l'établissement des coûts du projet pour le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, la planification et la budgétisation (partie 1, partie 2 et CCNB/NBCC), du budget ordinaire.
- Travail sur la solution et les processus pour trois districts scolaires (district scolaire Anglophone Est, district scolaire Anglophone Ouest et district scolaire Francophone Sud) pour les ressources humaines, les salaires et les dépenses.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

	BUDGET TOTAL *	DONNÉS RÉELLES 2023-2024	ÉCART	% DU BUDGET
BDPRH	6 730 000	6 543 518	186 482	97%
Bureau du contrôleur	3 237 000	2 566 723	670 277	79%
BCI	8 168 000	7 452 259	715 741	91%
Affaires budgétaires et financières	907 000	834 080	72 920	92%
Services généraux & Projet et services de conseil	6 349 000	6 483 621	-134 621	102%
Gestion de le trésorerie et Politique fiscale	2 865 000	2 627 738	237 262	92%
Administration du revenu	64 719 000	17 486 812	47 232 188	27%
Finances et Conseil du Trésor	92 975 000	43 994 751	48 980 249	47%

**Inclut les virements de crédits*

RESUME DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022-2023 pour Finances et Conseil du Trésor.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2022	2023
Permanent	314	316
Temporaire	65	75
TOTAL	379	391

Le ministère a annoncé 60 concours, soit 56 concours ouverts (publics) et quatre concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> un niveau d'expertise et de formation poussé un haut niveau de compétences techniques l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0

Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	18
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	7
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	9
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, zéro plainte alléguant l'existence de favoritisme a été déposées auprès de l'administrateur général de Fiances et Conseil du Trésor et zéro plainte ont été déposées auprès de l'Ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
29	<i>Loi sur la protection des titres de conseiller financier et de planificateur financier</i> Chapitre-3.pdf (gnb.ca)	16 juin 2023	Une nouvelle loi visant à imposer des normes minimales en matière de formation et de connaissances pour les professionnels qui offrent des conseils financiers; à restreindre l'utilisation des titres de « planificateur financier » et de « conseiller financier » aux professionnels formés; et à améliorer l'approche du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait à la réglementation des conseils financiers, de manière à la rendre conforme aux mesures qui ont été prises ailleurs au Canada.
38	<i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> ChapitreG-3.pdf (gnb.ca)	16 juin 2023	Modifications de la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> dans le but d'éliminer la taxe provinciale sur le carbone à compter du 1 ^{er} juillet 2023, date de l'entrée en vigueur du filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone.
50	<i>Loi supplémentaire de 2021-2022 (1) portant affectation de crédits</i> Chap-22.pdf (gnb.ca)	16 juin 2023	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 37 686 520,10 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses de la fonction publique du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.
51	<i>Loi de 2023-2024 portant affectation de crédits</i> Chap-23.pdf (gnb.ca)	16 juin 2023	Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 11 042 859 000 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses de la fonction publique du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

5	<i>Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier</i> ChapitreR-2.pdf (gnb.ca)	13 décembre 2023	Modifications proposées à la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> pour faire en sorte que les foyers de soins, les résidences pour personnes âgées et les foyers de soins spéciaux soient assujettis au taux d'imposition provincial de 0,561 7 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation sur les biens résidentiels non occupés par leur propriétaire, qui sera en vigueur pour l'année d'imposition 2024 et les années d'imposition subséquentes.
17	<i>Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension</i> Chapitre-42.pdf (gnb.ca)	13 décembre 2023	Nouvelle loi établissant le cadre législatif pour faciliter le transfert des régimes de pension touchés vers les régimes à risques partagés existants du secteur public du Nouveau-Brunswick; à améliorer la viabilité, la sécurité et l'abordabilité à long terme des prestations de retraite au profit des bénéficiaires; et à prévoir des dispositions relatives aux régimes de pension qui sont conformes à celles des régimes de pension qui sont offerts dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<i>Règlement 2023-40 pris en vertu de la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> 2023-40.pdf (gnb.ca)	29 juin 2023	Modification du Règlement général visant à tenir compte de l'élimination de la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick.
<i>Règlement 2023-41 pris en vertu de la Loi sur l'administration du revenu</i> 2023-41.pdf (gnb.ca)	29 juin 2023	Modification du Règlement général visant à tenir compte de l'élimination de la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick.

<p><i>Règlement 2023-57 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière</i></p> <p>2023-57.pdf (gnb.ca)</p>	<p>19 octobre 2023</p>	<p>Modification des droits à payer pour le programme de formation en matière de conservation et de sécurité sur l'utilisation des armes à feu, visant à supprimer les frais pour les mineurs qui suivent le cours de formation sur la prise au piège.</p>
<p><i>Règlement 2024-3 pris en vertu de la Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension</i></p> <p>2024-3.pdf (gnb.ca)</p>	<p>25 janvier 2024</p>	<p>Règlement établissant cinq régimes de pension à prestations déterminées devant être immédiatement assujettis à la <i>Loi sur la pérennité et le transfert de régimes de pension</i>, ainsi que les parties à la négociation du transfert de chaque régime de pension et les exigences applicables en matière d'échéancier.</p>

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2023-2024 se trouvent à l'adresse : <https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=finance>.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor gère un grand nombre d'initiatives à l'échelle du gouvernement et du ministère. Le Ministère travaille en partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales à la mise en œuvre de stratégies et de plans concernant les langues officielles. Le [Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale](#) du GNB a été lancé en juillet 2015. Remarque : Le résumé porte sur 2022-2023, à l'époque où le dossier des langues officielles relevait du ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Cette responsabilité a été transférée au Secrétariat aux langues officielles le 1^{er} avril 2023.

Axe 1

Garantir l'accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- Le programme d'accueil et d'intégration des employés du GNB prévoit l'inclusion d'information sur les langues officielles dans la liste de contrôle pour l'orientation des nouveaux employés qui doit être signée et conservée dans le dossier de chaque employé;
- Le ministère des Affaires intergouvernementales aide les ministères à gérer leur profil linguistique de manière à garantir que les services puissent être offerts aux clients dans la langue de leur choix; et
- Le ministère des Affaires intergouvernementales s'occupe des évaluations linguistiques pour tous les postes bilingues dans la partie 1 (lecture/compréhension, langue écrite et langue orale). Des évaluations linguistiques sont aussi réalisées pour tous les employés du GNB qui suivent une formation linguistique (au début et à la fin de la période) afin de suivre leurs progrès.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La politique et les lignes directrices sur la langue de travail sont à la disposition de tous les employés et comprennent des renseignements détaillés sur les langues officielles, par exemple le Guide sur la tenue de réunions bilingues efficaces; et
- Le sondage annuel du GNB sur l'expérience des employés demande à ceux-ci quel est leur degré de satisfaction quant à l'utilisation de la langue de leur choix au travail.

Axe 3

S'assurer que les politiques et les programmes gouvernementaux, qu'ils soient nouveaux ou révisés, tiennent compte de la réalité des communautés de langue officielle de la province (promotion des langues officielles) :

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales de la fonction publique et à ce qu'il soit manifestement intégré dans le code de conduite des fonctionnaires.

Axe 4

Veiller à ce que les fonctionnaires connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents, ainsi que les obligations du gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

- La politique et les lignes directrices sur la langue de service sont à la disposition de tous les employés du GNB. Cela comprend des exemples d'offre active de services dans les deux langues officielles dans les messages d'accueil des boîtes vocales, la configuration de la messagerie électronique, la correspondance, les services électroniques, les services offerts en personne, etc.; et
- En partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales, la communauté de pratique des coordonnateurs des langues officielles et la communauté de pratique des coordonnateurs de la formation en langue seconde ont tenu des rencontres et ont communiqué régulièrement au sujet des langues officielles.

Conclusion

Les langues officielles continuent d'être une priorité pour le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Les discussions avec le ministère des Affaires intergouvernementales se poursuivent pour établir les priorités en matière de langues officielles.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
Volume II – Audit de performance 2023 (publié en décembre 2023) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2023V2/Agrepf.pdf	1
Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2022V3/Agrepf.pdf	9
Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2022V1/Agrepf.pdf	14

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume II – Audit financier (publié en décembre 2023) – Chapitre 2</p> <p>2.33 Nous recommandons la préparation d'un dossier d'analyse pour l'utilisation d'autres méthodes de paiement en dehors de la <i>Loi sur les accidents du travail</i>. Ce dossier doit comprendre une analyse des avantages, des coûts pour le gouvernement, de l'équité pour les employés et des résultats du programme.</p>	<p>Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor effectuera une analyse des méthodes de paiement aux employés du GNB dont la demande a été approuvée et qui reçoivent des prestations pour perte de gains (maintien du salaire ou 85 % du revenu). L'analyse portera notamment sur les avantages sociaux versés aux travailleurs blessés, les coûts pour le gouvernement et toute incidence sur les négociations collectives. Elle portera également sur les résultats du programme dans l'ensemble des parties et sur toute corrélation ou tout impact entre les programmes de prévention et les initiatives de retour au travail dans chacune des parties. Elle tiendra compte des travaux de révision en cours de la directive AD-3109, Indemnités pour accidents du travail. Cette analyse n'a pas pour but de prescrire une modification des méthodes de paiement actuelles.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.15 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de continuer de revoir et d’améliorer son analyse comptable d’Énergie NB afin qu’elle tienne compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des prévisions de bénéfices nets d’Énergie NB; • des coûts estimés des travaux de remise en état du barrage de Mactaquac; • de la date cible fixée pour atteindre le ratio d’endettement de 80/20 exigé par la Loi sur l’électricité; • de l’incidence des changements apportés à la Loi sur l’électricité. 	<p>Le Bureau du contrôleur mettra à jour l’analyse comptable liée à la classification d’Énergie NB en tant qu’entreprise publique, pour les exercices financiers du 31 mars 2023 et du 31 mars 2024.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.26 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine le rapport SOC 1 de type 2 prévu de Vestcor sur les contrôles pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 avant l’audit des comptes publics de 2022-2023.</p> <p>4.27 Nous recommandons également que le Bureau du contrôleur assure le suivi de toute exception ou irrégularité relevée dans le rapport, en particulier celles qui touchent toute entité faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.</p>	<p>Le rapport SOC 1 de type 2 a été obtenu auprès Vestcor et fourni à l’auditeur général dans le cadre des audits des comptes publics 2022-2023 et 2023-2024.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.31 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (de concert avec le ministère des Finances et du Conseil du Trésor) examine et mette à jour au besoin les politiques AD-6402 – Approbation des paiements et AD-6405 – Cartes d’achat du Manuel d’administration pour qu’elles tiennent compte des processus et de la technologie actuels.</p>	<p>La politique actualisée AD-6402 a été ajoutée au Manuel d’administration.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.32 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur informe les ministères de ce qui est exigé en vertu de ces nouvelles politiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de paiement externes.</p>	<p>Une formation a été offerte aux utilisateurs d'Oracle Fusion dans le cadre de la mise en œuvre du projet. L'intranet du gouvernement comprend un site sur la planification des ressources d'entreprise qui fournit des guides de l'utilisateur, des outils de travail et des vidéos de formation expliquant les procédures et les processus à suivre dans les nouveaux systèmes Oracle Fusion, notamment en ce qui a trait aux paiements.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.36 Nous recommandons au Bureau du contrôleur de veiller, de concert avec les ministères, à ce que les opérations soient comptabilisées correctement et que les rapprochements de comptes de fin d'exercice soient bien préparés.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur reconnaît qu'il y a des points à améliorer dans la préparation des rapprochements comptables et la comptabilisation des transactions inhabituelles. Comme l'a souligné le Bureau du vérificateur général, même si la comptabilisation de certaines opérations a posé certains problèmes cette année, elle n'a pas entraîné d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés.</p> <p>Le Bureau du contrôleur poursuivra sa collaboration avec les ministères en leur fournissant des directives ou de la formation complémentaire le cas échéant et si besoin est, dans une optique d'amélioration continue.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.39 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la <i>Loi sur l'administration financière</i> et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2023.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur, Finances et Conseil du Trésor, travaille à mettre à jour la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.56 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du trésor de veiller à ce que le Bureau du contrôleur ajoute un autre niveau d'examen interne ou externe lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers. La preuve de la tenue de cet examen doit être conservée aux fins d'audit.</p>	<p>Ce changement a été mis en œuvre et on consulte le Bureau du contrôleur lorsqu'il y a des transactions inhabituelles.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.32 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de réévaluer la structure opérationnelle du Régime afin de déterminer s’il existe un modèle de gouvernance plus efficace.</p>	<p>Finances et Conseil du Trésor est satisfait de la structure opérationnelle actuelle. Bien que d’autres options soient possibles, la structure actuelle vise l’équilibre entre l’autorité gouvernementale, la voix des membres du personnel et de l’employeur et une approche responsable en matière de dépenses. Aucune autre mesure ne sera prise à l’égard de cette recommandation.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.33 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, à la lumière du résultat de la recommandation 3.32 ci-dessus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de mettre à jour la structure opérationnelle du Régime afin d’y inclure toutes les parties qui participent à son administration; • de consigner et de communiquer les rôles et responsabilités de toutes les parties; • de veiller à ce que les politiques et procédures soient consignées, approuvées et suivies. 	<p>Le CPRA de FCT soumettra la politique de gouvernance du Comité à l’examen et à l’approbation du Conseil du Trésor.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.43 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor d’évaluer la conception du Régime et de mettre en œuvre des options qui permettraient d’éviter les soldes déficitaires majeurs et les frais d’intérêt connexes.</p>	<p>Le Comité permanent sur les régimes d’assurance fera équipe avec CBM pour analyser les projections et continuera à formuler des recommandations de modifications à la structure du régime ou d’ajustements de primes, le cas échéant.</p> <p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.48 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor d’élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de limitation des coûts pour stabiliser les coûts tout en assurant la viabilité à long terme du Régime.</p>	<p>La nouvelle politique de gouvernance a été approuvée par le Comité permanent sur les régimes d’assurance et sera soumise au Conseil du Trésor pour examen et approbation.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p>	<p>Des discussions ont été entamées avec Vestcor. Les discussions avec le Bureau du contrôleur n’ont pas débuté.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>3.53 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, en consultation avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir un processus de gestion des risques, y compris une évaluation indépendante des pratiques de gestion des risques liés aux tiers.</p>	<p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.65 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de préciser la répartition des coûts entre les différents régimes d'avantages sociaux administrés par Vestcor; et • de s'assurer que les dépenses de Vestcor sont admissibles et exactes avant le paiement. 	<p>Les discussions avec le Bureau du contrôleur n'ont pas débuté.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.72 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, en collaboration avec le Comité permanent sur les régimes d'assurance, d'établir et de communiquer des objectifs de rendement assortis de paramètres précis pour mesurer le rendement du Régime, y compris les contrats avec des tiers.</p>	<p>Les négociations avec un administrateur tiers n'ont pas commencé.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.73 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de rendre régulièrement compte du rendement du Régime aux principaux intervenants, comme le promoteur et les participants du Régime.</p>	<p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.76 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de déterminer si l'entente de services de gestion seulement continue d'offrir le meilleur rapport qualité-prix pour le promoteur et les participants du Régime.</p>	<p>Cette recommandation est exécutée.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.78 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de vérifier l'information financière figurant dans le rapport annuel de renouvellement du Régime avant de s'y fier pour les modifications recommandées au Régime.</p>	<p>Cette recommandation est exécutée.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.80 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor d'analyser périodiquement les données sur les réclamations pour déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les tendances inhabituelles en matière de réclamations; et • les fraudes soupçonnées ou d'autres types d'anomalies. 	<p>Chaque année, Croix Bleue Medavie présentera au CPRA la gestion et l'atténuation des risques, le suivi des réclamations et les réclamations inhabituelles.</p> <p>Les discussions avec l'équipe d'audit interne n'ont pas commencé.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.82 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de mettre en œuvre un processus par lequel tous les tiers liés au Régime déclarent les conflits d'intérêts au moins une fois par année.</p>	<p>La nouvelle politique de gouvernance comprend la politique sur les conflits d'intérêts. Elle a été approuvée par le Comité permanent sur les régimes d'assurance et sera soumise au Conseil du Trésor pour examen et approbation.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.85 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de comparer le rendement du Régime par rapport aux données pertinentes sur les avantages de l'industrie.</p>	<p>Un sous-comité sera recommandé concernant les prochaines étapes.</p> <p>Cette recommandation est en cours.</p>

RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
<p>Volume I – Audit de performance 2022 (publié en juin 2022) – Chapitre 3</p> <p>3.62 Nous recommandons au ministère des Finances et du Conseil du Trésor de déterminer si le contrat d'administration du Régime conclu avec Vestcor assure le meilleur rapport qualité-prix, par exemple en remplissant une demande d'information pour les services de Vestcor.</p>	<p>Le contrat avec Vestcor sera évalué conformément aux politiques d'approvisionnement du GNB en 2025.</p>
<p>Volume III – Audit financier 2022 (publié en novembre 2022) – Chapitre 4</p> <p>4.23 Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.</p>	<p>Par la loi, Vestcor n'est pas un agent de la Couronne et a été établie pour fonctionner sans lien de dépendance avec le gouvernement. Le Bureau du contrôleur comprend qu'aucune modification législative n'est prévue pour accorder au vérificateur général un accès sans restriction aux données de Vestcor.</p>

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
<p>Volume I – Audit de performance 2021 (publié en octobre 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v1/Agrepf.pdf</p>	5	5
<p>Volume II – Audit de performance 2021 (publié en février 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v2/agrepf.pdf</p>	1	1
<p>Volume III – Audit financier 2021 (publié en février 2022) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2021v3/agrepf.pdf</p>	9	7
<p>Volume II – Audit de performance 2020 (publié en février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V2/Agrepf.pdf</p>	4	1
<p>Volume III – Audit financier 2020 (publié en février 2021) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V3/Agrepf.pdf</p>	9	8

Volume I – Audit de performance 2019 (publié en juin 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V1/Agrepf.pdf	8	7
Volume III – Audit financier 2019 (publié en décembre 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Agrepf.pdf	8	6

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le Finances et Conseil du Trésor a reçu zéro divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2023-2024.